



PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE  
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto  
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60601854

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	08/04/2025	25026490

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	<b>Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)</b> 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé AVG, AVD 5.2.3.d.2. PNEU : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVG, AVD <b>Défaillances mineures :</b> 6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse D

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013C026
(9)RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	013C1610
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GM-297-ZH (F)	28/03/2023	28/03/2023
Marque	Désignation commerciale	
PEUGEOT	208	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VR3UBYHTKN5937203	M1	VP
Type / CNIT	Energie	
M10PGTVP1994468	GO	
Document(s) présenté(s)		
Certificat d'immatriculation		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
70966

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-3.6 m/km		
Dissymétrie suspension ( $\leq 30\%$ ) :	11 %		1 %	
Forces verticales :	745 daN		421 daN	
<b>Frein de service</b>				
Forces de freinage :	222 daN	243 daN	155 daN	142 daN
Déséquilibre (<20%) :	9 %		9 %	
Forces de freinage (efficacité) :	222 daN	243 daN	155 daN	142 daN
Taux d'efficacité global ( $\geq 58\%$ ) :	65 %			
<b>Frein de stationnement</b> Taux d'efficacité ( $\geq 18\%$ ) :	18 %			
<b>Émissions à l'échappement</b>				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
<b>Feux de croisement</b> (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.5 %		-1.3 %	